

4 DECEMBRE

Société civile immobilière

Au capital de 1 000 €

Siège social : 55 rue des Archives - 75003 PARIS

849 159 397 RCS PARIS

(la "Société")

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES ET DE LA GERANCE DU

14 décembre 2024 | 11:12 CET

Les soussignées :

- Mme Emmanuelle VERNOUX, titulaire de 90 parts sociales numérotées de 1 à 90,
- La société ARCHIVES V (842 333 023 RCS PARIS), titulaire de 10 parts sociales numérotées de 91 à 100.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Après avoir rappelé que l'article 38 des statuts dispose que les décisions collectives : "*peuvent encore résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte*".

Intervient également en qualité de premier gérant de la Société :

La société ARCHIVES V, société civile au capital de 2 380 010 € ayant son siège social 55 rue des Archives - 75003 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 842 333 023, représentée par Mme Emmanuelle VERNOUX, gérante,

A pris les décisions suivantes :

- Cession de parts sociales, agrément d'un tiers en qualité de nouvel associé suite à la constatation de la renonciation à l'exercice du droit de préemption de tous les associés,
- Modifications des statuts sous réserve de la réalisation de la cession de parts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés de la Société, à l'unanimité,

- Ayant pris connaissance de l'intention de Mme Emmanuelle VERNOUX de céder la totalité des 90 parts sociales, numérotées de 1 à 90 lui appartenant dans la Société, à la société RES ARTIS, SAS au capital de 1 000 € ayant son siège social 55 rue des Archives - 75003 PARIS immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 914 639 695,
- Constatent que tous les associés renoncent expressément à exercer le droit de préemption prévu à l'article 22 des statuts.

DS
EV

DS
EV

DEUXIEME DECISION

La gérance,

- (i) Ayant pris connaissance de l'intention de Mme Emmanuelle VERNOUX de céder la totalité des 90 parts sociales, numérotées de 1 à 90 lui appartenant dans la Société, à la société RES ARTIS, SAS au capital de 1 000 € ayant son siège social 55 rue des Archives - 75003 PARIS immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 914 639 695,
- (ii) Constaté que tous les associés ont renoncé expressément à exercer le droit de préemption prévu à l'article 22 des statuts,
- (iii) Déclare autoriser cette cession et agréer expressément la société RES ARTIS en qualité de nouvelle associée conformément à l'article 23 des statuts de la Société.

TROISIEME DECISION

La gérance, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la cession de parts autorisée sous la décision qui précède, décide de modifier comme suit l'ARTICLE 9 des statuts :

"ARTICLE 9. CAPITAL

Le capital social est fixé à la somme de 1 000 €. Il est divisé en 100 parts sociales de 10 € chacune de valeur nominale, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées.

1/ Lors de la constitution, le capital était réparti comme suit :

- Mme Emmanuelle VERNOUX
90 parts numérotées de 1 à 90 90 parts
- Société ARCHIVES V (842 333 023 RCS PARIS)
10 parts numérotées de 91 à 100 10 parts

2/ Suite à l'acte de cession de parts en date du 14 décembre 2024 | 11:12 CET , le capital est réparti comme suit :

- Société RES ARTIS (914 639 695 RCS PARIS)
90 parts numérotées de 1 à 90 90 parts
- Société ARCHIVES V
10 parts numérotées de 91 à 100 10 parts"

La suite de l'article demeure inchangée.

QUATRIEME DECISION

La gérance, en raison de l'adoption des décisions qui précèdent, décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent acte, à l'effet d'accomplir les formalités légales corrélatives.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés et la gérance.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations de la Société.

Les associés reconnaissent et acceptent que (i) le présent acte sous seing privé soit signé par voie de signature électronique via la plateforme Docusign en application des articles 1367 et suivants du Code civil et (ii) que la transmission électronique du présent acte ainsi signé vaille preuve, entre les associés, de l'existence, de l'origine, de la réception, de l'intégrité dudit acte. En outre, les associés prennent acte de ce que le rédacteur du présent acte a pris toutes les diligences qu'il a estimées pertinentes aux fins de s'assurer de l'authentification de l'identité de chaque signataire et lui donnent quitus de ce chef.

Mme Emmanuelle VERNOUX, En qualité d'associée, DocuSigned by: Emmanuelle VERNOUX E8D6D49A642F428...	Pour ARCHIVES V, Mme Emmanuelle VERNOUX, En qualité d'associée et de gérante, DocuSigned by: Emmanuelle VERNOUX E8D6D49A642F428...
--	---